

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 1<sup>er</sup> mars 2011

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mardi 1<sup>er</sup> mars 2011 à 20h30 à la salle des fêtes de Miéry sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON, André LAMBERT (Vice-Présidents), PARIS Annie, HERZOG Auguste, BUCHET Jean-Paul, DOUDIER Gérard, GIRARDOT Jean-Claude, BERTHELIER Roland, GERDY Jean-Marc, SOMMER Christian, GAILLARD Florent, DUFOUR Jean-Louis, DAYET Serge, FAS Bruno, KOEGLER Jean-Pierre, LACROIX Robert, BARBE Daniel, CAPRON Marie-Ange, FISCHER Olivier, GIRARD Colette, JACQUOT Annie, REVERCHON Jocelyne, LUGAND Bernard, BRETIN Jean-Paul, DE VETTOR Jean-Jacques, LANG-JANOD Marie-Line, SOUDAGNE Marie Madeleine, DOLE Joëlle, REYNAUD Armande, CARDON Danièle, MORBOIS Christelle, ROY Andrée, CHAILLON Roland, DHOTE Jean-François, PERRIER Annie, GRAND Dominique, LACOMBE Myriam, SONNEY Jean, REGAZZONI Annie, NOIROT Alphonse . (47)

Assistaient à titre consultatif : BORNIER Stéphanie, AUBERT Guy, TOURNEUR Eric, REYBIER Catherine, FAGOT Christel, REVERCHON Guy, SAILLARD Pierre Comptable Public de la CCCG.

Etaient Excusés : LASAYGUES Isabelle, BUYS Nelly, FAGOT Jean-Marie, MACLE Stéphane,

Etaient absents : CHAUVIN Roger, MOTTET Hubert, LAMBERT Véronique, BULABOIS Gilbert, AUBERT Paul, JEANNIN Camille, SAILLARD Jérémy, BONTEMPS Michel

Secrétaire de séance : Madame Annie JACQUOT

★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, Maire de Miéry, accueille les membres du Conseil Communautaire par un message de bienvenue.

Le Président de la Communauté de Communes procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint (47 membres présents votants sur 54 délégués). Il invite alors l'Assemblée à désigner le secrétaire de séance, tâche assurée par Madame Annie JACQUOT.

Il est ensuite procédé à l'examen des différents points de l'ordre du jour.

### **1. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 16 novembre 2010.**

Le procès-verbal de séance du 16 novembre 2010 est adopté à l'unanimité sous la réserve émise par Monsieur Jean-Louis DUFOUR que soit remplacé, page 4 dans Questions et Informations diverses « Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaite que le SPANC puisse financer un spectacle de professionnel en fin d'année sur la thématique des déchets avec les enfants des écoles » par « Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaite que *le budget des ordures ménagères* puisse financer un spectacle de professionnel en fin d'année sur la thématique des déchets avec les enfants des écoles».

### **2. Rendu-compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

Rendu compte des décisions prises par le Président / Marché en procédure adaptée

- Parc d'activité « Grimont Sud » : Travaux de raccordement pour alimentation de la parcelle sur laquelle est en cours d'aménagement une station de lavage de véhicules légers au prix TTC de 1 722,36€ à Montholier TP pour bordures de trottoirs. La consultation par devis a été adressée aux entreprises Delcey, Montholier TP et Petitjean.

- Siège de la Communauté de Communes : Travaux d'extension du parc de stationnement automobile attribué après consultation auprès de 3 entreprises (Montholier TP, SJE et Benoît), à Montholier TP au prix de 15 199,72€ TTC.

- Parc d'activité « zone industrielle Poligny » : Travaux de raccordement aux réseaux d'une parcelle de terrain pour implantation d'une activité artisanale au prix TTC de .955,10 € à Sogedo, de 2 869,20 €TTC à Montholier TP.
- Marché de prestation de service au SPANC pour les vidanges d'installation d'assainissement individuel : marché d'une durée de 12 mois attribué, au terme de la consultation par cahier des charges, à l'entreprise Biajoux, sur grille tarifaire présentée au Conseil Communautaire en séance du 16 novembre 2010.
- Marché de fourniture et pose attribué à l'ONF, après consultation sur cahier des charges auprès de 7 entreprises, de matériels de signalétique PDIPR : poteaux en mélèze équipés de capuchons, plaques de lieu-dit avec lames directionnelles. Le nombre de chaque élément ne sera connu qu'au terme de la mission signalétique actuellement en cours.

### **3. Approbation de la convention de mise à disposition du site du Moulin de Brainans à l'association Promodégel.**

Monsieur Gérard BOUDIER, Vice-Président Délégué aux Affaires Sportives et Culturelles, propose à l'approbation de l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition de l'ensemble du site du Moulin de Brainans à l'association Promodégel.

Les diverses modifications demandées lors du dernier Conseil Communautaire ont été validées par l'association, à savoir :

- Préambule / subvention de fonctionnement : non modulable en fonction des résultats d'activité
- Article 4 / loyer : indexation annuelle du montant du loyer sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction
- Article 5 : le principe d'usage ponctuel du site par la Communauté de Communes a été ajouté avec création d'un ratio de remboursement des dépenses de fluide supportées par l'association

L'association Promodégel a, par ailleurs, souhaité intégrer la modification de son siège, désormais basé au Moulin de Brainans et non plus à Poligny.

La convention ainsi modifiée est approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

### **4. Approbation du diagnostic et plan d'accessibilité des Voiries et Espaces publics (PAVE) aux Personnes à Mobilité Réduite.**

Monsieur André LAMBERT, Vice-Président Délégué notamment à l'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), expose qu'une consultation a été lancée par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des PMR en vue de réaliser le diagnostic et le plan d'accessibilité dans les différentes communes, conformément à la loi Handicap du 11 février 2005. Deux entreprises parmi les 5 consultées ont adressé leur offre, l'une d'un montant de 16 500 € HT et l'autre de 24 700 € HT. Sous réserve de vérification des prix proposés, l'Assemblée retient la 1<sup>ère</sup> offre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'opération à inscrire au BP2011 de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et sollicite une subvention au titre de la DETR et de l'EDAT.

### **5. Valorisation du site classé de la chênaie sur la commune d'Oussières.**

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, présente le projet d'aménagement de la chênaie, classée parmi les « sites et monuments naturels à caractère artistique ». Celui-ci comporte plusieurs actions : aires de jeux et espace détente (commune d'Oussières), valorisation de l'espace planté et de l'étang voisin via une signalétique spécifique (Communauté de Communes).

Suite aux travaux préparatifs du Comité de pilotage, il est possible d'estimer l'ensemble des opérations en maîtrise d'ouvrage CCCG à un montant de 20 000 € qui pourrait être financé à hauteur de 80% par les programmes LEADER et EDAT.

Monsieur Roland CHAILLON demande si ce site sera bien relié au réseau PDIPR de la Communauté de Communes et bénéficiera d'une signalétique homogénéisée. Monsieur

Frédéric LAMBERT et les élus communaux d'Ouessières confirment que le balisage sera conforme au PDIPR, à l'exception des panneaux informatifs spécifiques au sentier (hors PDIPR).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement, ainsi que la demande de subvention LEADER et EDAT.

#### **6. Aménagement d'un sentier de randonnée thématique « Oenotourisme » sur la commune de Monay, provisoirement dénommé « Le sentier des Vignes ».**

Monsieur Frédéric LAMBERT rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de la filière « oenotourisme » en partenariat avec les différents acteurs concernés. L'opération comporte la création d'un sentier de randonnée pédestre en 2 boucles depuis le centre de village de la commune de Monay. Le Comité de pilotage chargé du montage du projet a pu estimer le montant nécessaire des travaux à 20 000 € HT, dépense subventionnable à 80 % par les programmes LEADER et EDAT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement, ainsi que la demande de subvention LEADER et EDAT.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, ajoute que l'aboutissement de ces deux projets d'aménagement va permettre d'ouvrir un nouveau dossier concernant le Belvédère de Plasne.

#### **7. Acompte de subvention annuelle 2011 à l'Office du Tourisme.**

Monsieur Frédéric LAMBERT demande l'autorisation à l'Assemblée de verser à l'Office du Tourisme un acompte de 20 000 € sur sa subvention prévisionnelle 2011, en attendant la transmission du programme d'actions prévisionnel 2011, du budget 2011 et du bilan 2010.

Monsieur Gérard DOUDIER demande si le versement de l'année dernière ne comprenait pas une aide à l'emploi. La Communauté de Communes versait effectivement jusqu'en 2008 une subvention et rémunérait directement un employé ; ce n'est plus le cas depuis 2009, l'Office du Tourisme bénéficiant d'une autonomie de gestion de son personnel.

Le Conseil Communautaire approuve le versement d'un acompte de 20 000 € à l'unanimité.

#### **8. Dénomination des rues dans l'Espace Commercial Grimont Sud.**

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué aux Affaires Economiques expose le dossier en rappelant que plusieurs axes routiers ont été aménagés dans la ZAC « Grimont Sud » sans leur attribuer de dénomination. Ce manque est préjudiciable pour la gestion des voiries et les livraisons des enseignes implantées.

La Commission des Travaux, d'après les suggestions faites par la Commission des Affaires Economiques, propose Rue de l'Orain pour la voie A (double sens : carrefour giratoire – Intermarché) et Rue des Salines pour la voie B (sens unique : sortie Intermarché – voie A).

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'étonne que la Communauté de Communes décide de cette affaire qui semble relever de la compétence communale. Monsieur Dominique BONNET propose que la Communauté de Communes donne son avis et de le transmette pour approbation au Conseil Municipal de Poligny.

*NDLR : Tant que les voiries n'ont pas été transférées par l'aménageur dans le domaine public communal, les voiries conservent le statut de droit privé. Il appartient effectivement à l'aménageur de dénommer les voies. Par contre, une voie communale est dénommée par décision du Conseil Municipal, collectivité compétente.*

#### **9. Aménagement du secteur « Champs de la Marne » en ZIA à Poligny.**

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président délégué aux Travaux, indique que les terrains à viabiliser en zone industrielle sur le territoire de Poligny nécessitent l'aménagement d'une voirie. Ce nouveau parc d'activité accueillera diverses entreprises artisanales sur une surface d'environ 20 000 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président précise qu'une réunion de travail aura lieu mercredi 2 mars avec ERDF, GRDF, le SIDEC et le maître d'oeuvre afin de déterminer les montants précis, le planning et les prises en charge des installations de réseaux secs.

Monsieur Roland CHAILLON demande si la zone aura une vocation particulière en cohérence avec les activités voisines existantes, type agro-alimentaire. Monsieur le Président indique que les demandes actuelles émanent de diverses entreprises artisanales (modélisme, traiteur, transport rapide, etc.) ; comme la Communauté de Communes ne dispose que de ces 2 ha aménageables, il paraît difficile de sélectionner les candidats en fonction de la nature de l'activité.

Monsieur Dominique BONNET ajoute que l'image extérieure de la Communauté de Communes et de Poligny est portée par le Comté et l'agro-alimentaire, même si les moyens fonciers ne permettent pas de typer les zones d'activité.

Madame Joëlle DOLE demande s'il est prévu que la signalétique de la zone soit améliorée. La signalétique directionnelle sera mise en place dans le cadre de l'OCMACS ; la signalétique au sol, quant à elle, doit être étudiée par le Conseil Municipal de Poligny.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaite disposer d'une estimation des travaux pour l'implantation des réseaux secs. Le chiffrage donné par le SIDEC est de l'ordre de 70 000 €. L'ensemble du programme est finançable par l'EDAT du Conseil Général à hauteur de 30 % et par l'Etat / DETR, selon un pourcentage à déterminer.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement prévisionnel, engage les fonds propres de la collectivité à couvrir le solde non couvert par subvention, autorise le Président à faire les demandes de subvention et à signer les pièces afférentes au dossier.

#### **10. Liaisons douces Espace Commercial Grimont Sud.**

Monsieur Jacky REVERCHON rappelle que, dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Commercial Grimont Sud, une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux est prévue pour l'organisation des accès sécurisés pour piétons et cyclistes. La DIR Est ayant donné son accord pour l'aménagement de ces liaisons douces, il est désormais nécessaire que le Conseil Communautaire se prononce sur le programme de travaux d'un montant global estimé à 95 000 € HT en deux actions (liaison douce arrière, liaison douce avant).

Suite aux demandes de Monsieur Roland CHAILLON, il est précisé que le goudronnement de la liaison arrière est bien prévu et que la liaison avant cheminera en site propre sur la majorité du parcours, les quelques parties longeant la RN bénéficiant de protection (barrières). Monsieur Roland CHAILLON fait part également de ses inquiétudes concernant la sécurité de la traversée de la RN83 par les piétons et cyclistes. Monsieur le Président indique que de tels aménagements ont été faits à Mont Sous Vaudrey ; de plus, un passage souterrain nécessiterait un engagement financier trop important pour la collectivité. Une signalétique avertissant les véhicules du passage piétons est également prévue.

L'Assemblée approuve ce projet, la demande de subvention afférente et l'ouverture des crédits au BP 2011 par 32 voix pour, 4 contre, 11 abstentions.

#### **11. Lotissement « Velours 1 » et « Velours 2 » / Travaux différés de la Rue François Arago.**

Monsieur Jacky REVERCHON indique que l'ensemble des lots de ces zones est désormais attribué et construit ; les travaux de finition sur les voiries peuvent donc être entrepris.

Messieurs Roland CHAILLON et Jean-Louis DUFOUR doutent de la nécessité de réaliser l'ensemble des travaux de finition (plantation, trottoirs) qui sont coûteux en investissement et, par la suite, en entretien. Il est précisé par Monsieur Dominique BONNET que le permis d'aménager recense l'ensemble des composantes techniques des travaux à réaliser et que ceux-ci participent également à la qualité de vie des entrepreneurs qui s'installent.

Monsieur Roland CHAILLON souhaiterait que l'attention portée à l'environnement soit également exigée des entrepreneurs sur place. Monsieur le Président confirme les problèmes que la Communauté de Communes rencontre avec quelques occupants, mais que les moyens de contrainte sont restreints. Monsieur Dominique BONNET ajoute que la démarche environnementale prévue sur Velours 3 offrira davantage de possibilités d'engager les entreprises dans des aménagements respectueux de leur lieu d'implantation. Un courrier sera

fait aux entreprises négligentes et des rencontres seront organisées pour tenter de mettre un terme aux pratiques irrespectueuses.

L'Assemblée approuve le projet à l'unanimité et le choix du maître d'œuvre BOUILLER DIGARD de Montmorot.

## **12. Délibérations concernant les affaires financières.**

Monsieur Jean-François GAILLARD demande que deux rapports complémentaires fournis aux membres en début de séance soient ajoutés aux délibérations de ce Conseil Communautaire :

- L'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget
- La validation de la convention avec la Ville de Poligny pour le transfert des routes de la zone « Champs de la Marne ». L'Assemblée accepte ces modifications.

10-1 / REOM sur 7 communes du SICTOM de Lons.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, présente les tarifs fixés par le SICTOM de Lons, qu'il convient de valider en Conseil Communautaire.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les tarifs 2011.

10-2 / Modifications des statuts du SICTOM de Dole.

Monsieur Alain GUYOT indique que le SICTOM de Dole sollicite l'avis du Conseil Communautaire pour la modification de ses statuts, transmis à tous les membres de l'Assemblée délibérante.

Les statuts modifiés sont approuvés à l'unanimité du Conseil Communautaire.

10-3 / Admissions en non-valeur et annulation de titre.

Monsieur Alain GUYOT présente différentes demandes d'admission en non-valeur et annulation de titres de recouvrement pour un montant total de 3870,05 €. Monsieur Gérard DOUDIER demande si toutes les diligences ont été faites pour récupérer la somme de 3780,77 € auprès de Monsieur BRETON, redevable de ses loyers commerciaux pour la SA Eurofirm. Monsieur Pierre SAILLARD, Trésorier, confirme que cette personne reste insolvable malgré ses nombreuses poursuites.

L'Assemblée valide ces admissions en non-valeur (pour 3 834,77€) et l'annulation de titre de 35,28€ et ouvre les crédits nécessaires sur le BP 2011.

10-4 / Engagement de crédits d'investissement.

Monsieur Jean-François GAILLARD précise que l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget est possible dans la limite d'un quart des crédits votés lors du BP précédent.

Le Conseil Communautaire approuve l'ouverture de ces crédits d'investissement.

10-5 / Transfert de voiries « Champs de la Marne ».

La convention autorisant les transferts de voirie à la commune de Poligny, nécessaires pour la demande de permis d'aménager, est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée (Le Conseil Municipal de Poligny a approuvé la décision pour sa part le 26 février 2011).

10-6 / Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Alain GUYOT présente un ensemble d'informations en appui au Débat d'Orientation Budgétaire. Le dossier DOB 2011 comportant 20 diapositives est présenté à l'écran et a été envoyé sous format papier à chaque membre du Conseil Communautaire.

Monsieur Roland CHAILLON souhaite savoir pourquoi les intérêts d'emprunts sont élevés sur le budget ZAE. Des travaux récents, notamment le carrefour giratoire fait en 2008, expliquent le montant de ces intérêts.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR remarque que la Communauté de Communes ne bénéficie que de peu de taxes sur les propriétés non bâties, car celles-ci ne s'appliquent pas sur les terres agricoles.

Monsieur Dominique GRAND remarque que la fiscalité de la Communauté de Communes, basée autrefois uniquement sur les entreprises, est désormais également assise sur les ménages, suite aux modifications de la taxe professionnelle, ce qui pourrait entraîner à terme une révision des priorités d'aménagement.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'interroge sur les transferts de taxe avec la commune de Picarreau récemment intégrée. Le Président apporte la réponse suivante : la taxe professionnelle étant inexistante dans cette commune, et aucun transfert de services n'ayant été opérée entre la commune et la Communauté de Communes du Comté de Grimont, la question ne se pose pas - Voir la rubrique NDLR.

Les thèmes de réflexion sur le budget 2011 amènent également à quelques échanges :

- Monsieur Dominique GRAND souhaite que la réflexion concernant la compétence centre de loisirs soit menée de concert avec les communes concernées, car il est nécessaire de maintenir un tissu scolaire et des offres de service de qualité. Il exprime son regret que les classes de Saint Lothain ne participent pas aux animations menées par la Communauté de Communes en partenariat avec le CPIE. Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, indique que même si la compétence n'est pas déléguée, il sera tout de même intéressant de travailler de façon concertée, afin de faire des demandes de subvention communes et des économies d'échelle dans ce secteur. Quant au 2<sup>ème</sup> point, il est rappelé que la Communauté de Communes décide d'une opération et du nombre de classes participantes au vu du budget alloué. Les enseignants sont ensuite interrogés directement par le CPIE quant à leur éventuel souhait de participation.
- Monsieur Roland CHAILLON souhaite connaître les possibilités de changement de locaux prévus pour l'Office de Tourisme. Plusieurs pistes sont à l'étude (Hôtel de Genève, bâtiment Dupuis en ville, caveau des Jacobins), le problème étant notamment que l'actuel propriétaire des locaux de l'Office de Tourisme ne souhaite faire aucun des aménagements demandés, notamment pour l'amélioration de la vitrine.

#### **Questions et informations diverses**

- Evolution du camping : une première présentation du rapport d'étude aura lieu le 5 avril en Commission Tourisme.
- La Commission Environnement se tiendra le 24 mars.
- Le 31 mars à 18h aura lieu la présentation du contrat de rivière Orain-Grozone. La question sera également posée de la compétence éventuelle pour le contrat Seille.
- Le SICTOM de Champagnole va chiffrer l'équipement en bacs collectifs semi-enterrés afin de diminuer les coûts de collecte, aujourd'hui importants du fait du ramassage des bacs individuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Annie JACQUOT

Jean-François GAILLARD

NDLR : le nombre de conseillers votants a été annoncé à 46, or 1 conseiller présent et votant a signé la feuille d'émargement en fin de séance ce qui porte le chiffre officiel de votant à 47.

NDLR : En cas d'adhésion d'une commune (Picarreau) à une communauté de communes, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Régime fiscal : en application de l'article 1638 quater du CGI, le régime fiscal de la Communauté de Communes s'applique automatiquement à la commune, sans que celle-ci puisse le remettre en cause.

- L'adhésion implique le transfert des compétences, donc le transfert des biens, des équipements et des services publics en application de l'article L 5211-18 du CGCT.

Par voie de conséquence, le calcul de l'Attribution de Compensation est le suivant :

- produit et compensations de TP perçue par la commune avant l'adhésion : néant.  
- produit de fiscalité additionnelle ménage perçue par la commune avant l'adhésion : néant.

- charges transférées pour les services musique, bibliothèque, tourisme, camping, piscine, ordures ménagères, économie, immobilisations diverses, assainissement autonome, accessibilité aux personnes à mobilité réduite : néant.